

Décision DN 2025-06 portant attribution de fonctions

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.123-2 et L.712-2 ;
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au référent handicap dans les établissements publics ;
Vu la circulaire ministérielle relative à la politique handicap dans l'enseignement supérieur ;*

Considérant la nécessité de désigner un référent chargé de la Mission Handicap au sein de l'établissement ;

Article 1er – Objet

Madame Joannie BOUTIGNY, professeure certifiée hors classe, est désignée en qualité de référente « mission handicap » de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :
INSA Rouen Normandie
685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray
Courriel : joannie.boutigny@insa-rouen.fr
Téléphone : 02 32 95 66 83

Article 2 – Missions

A compter du 1^{er} juin 2025, Madame Joannie BOUTIGNY est chargée, en tant que référente mission handicap :

- Apporter par les moyens appropriés une information la plus large possible sur les droits de l'étudiant en situation d'handicap,
- Sensibiliser et former l'ensemble de la communauté universitaire de manière à lutter contre les discriminations et les représentations négatives liées au handicap,
- Améliorer le recensement des étudiants en situation de handicap,
- Mettre en place et assurer le suivi avec les partenaires du Handicap (Handi Sup ...),
- Rencontrer d'autres structures handicap pour échanger sur les expériences de chacun et les bonnes pratiques à développer,
- Coopérer à la création des procédures entre la médecine de prévention, le Guichet Vie Etudiante et les départements, et déterminer les modalités de mise en œuvre des aménagements,
- Améliorer la communication sur la thématique du handicap étudiant auprès des enseignants,
- Instaurer une démarche qualité de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap,
- Participer aux groupes de travail dans le domaine du Handicap à l'échelle locale et nationale.

Madame BOUTIGNY travaillera en lien avec les services compétents de l'établissement, les partenaires institutionnels et les acteurs territoriaux engagés dans la politique du handicap.

Article 3 – Durée - publicité

La présente décision prend effet à compter de sa signature, pour une durée de 3 ans, renouvelable. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

Article 4 – Exécution

Le directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint Etienne Du Rouvray, le 01/06/2025

Le directeur


Mourad Abdelkrim BOUKHALFA